



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 3 mai 2024

Date de convocation : 26 avril 2024	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Anne-Marie ANSTETT
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 8/ Votants : 11	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur BONDIER Daniel – Maire- Madame ANSTETT Anne-Marie – 2^e adjointe au Maire- Monsieur MESSENGER Christian – Conseiller municipal- Monsieur MULLIEZ Bruno – Conseiller municipal- Monsieur CURNILLON Jean Philippe – Conseiller municipal- Monsieur PERRIN Michel – Conseiller municipal- Madame VUILLOT Frédérique – Conseillère municipale- Madame GAGNEUX Amandine – Conseillère municipale	
Membres de l'assemblée délibérante absents excusés et représentés : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur LACROIX Eddy – Conseiller municipal – pouvoir donné à M. BONDIER Daniel- Madame MORAND Valérie – Conseillère municipale – pouvoir donné à M. MESSENGER Christian- Madame RAMELET Marie-Odile – Conseillère municipale – pouvoir donné à Mme ANSTETT Anne-Marie	
Membres de l'assemblée délibérante absents et non représentés : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur BLANC David – Conseiller municipal- Madame LAGRANGE Anne-Laure – Conseillère municipale	

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du précédent procès-verbal
2. Complément subvention associations : Interne et Externe
3. Affouage
4. Tenue du Bureau de vote
5. Chats errants
6. Comptes rendus de réunions et informations diverses
7. Questions diverses.

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire – Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

M. le Maire fait part du fait qu'il a assisté à 2 formations organisées par l'A.M.J., l'une d'entre elles était sur le droit pénal. Il a été précisé que lors d'un vote, si l'un des membres de l'assemblée délibérante a un intérêt personnel sur le sujet qui est mis au vote, il est préférable qu'il en informe le Conseil et qu'il quitte la séance, qu'il ne prenne en aucune manière part au sujet délibéré, car en cas inverse, la délibération pourrait être entachée d'irrégularité et le membre ainsi que le Maire soient poursuivis pour avoir tu le conflit d'intérêt.

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 mars 2024 est présenté aux élus municipaux. Il est approuvé à *L'UNANIMITÉ* moins 1 abstention (Michel PERRIN).

2. Prolifération de Chats à Jonay

Monsieur le Maire expose la demande d'habitants de Jonay qui souhaitent que la commune engage une action pour remédier à la prolifération des chats.

Cette question des chats a déjà été évoquée en 2020, il avait été proposé que les chats errants soient capturés par des habitants volontaires et transportés vers la clinique vétérinaire de Lons le saunier, avec l'antenne SPA, sous couvert de la convention en vigueur à l'époque, prévoyant le marquage par puce et la stérilisation des chats.

De plus, les animaux errants trouvés peuvent être transportés au refuge Arche de Jules, et pris en charge là-bas, dans le cadre de la convention « Fourrière animale » que la CCBHS a avec eux.

Aujourd'hui le problème de la prolifération à Jonay est toujours existant, et à régler. M. le Maire propose qu'une prise de renseignements soit faite afin de déterminer comment agir :

- Soit avec dans le cadre de la convention stérilisation prise avec la SPA,
- Soit directement avec l'Arche de Jules selon la proposition qu'ils peuvent nous faire.

Les habitants de Jonay, volontaires, seront obligatoirement associés à l'action menée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cette proposition, et charge M. le Maire de prendre les contacts utiles, le cas échéant de reconduire une convention selon ce qui sera proposé.

3. Demandes d'Associations

1°) M. le Maire relate la délibération prise pour les attributions de subventions en 2024 aux associations prise lors du dernier Conseil Municipal.

Aujourd'hui il présente la demande de l'association des « Coureurs du Mont Genezet » qui développe la section gym, suite à la dissolution de l'association sportive qui s'en occupait. L'association « coureurs du Mont Genezet » va proposer très prochainement cette activité, et à ce titre, sollicite une subvention complémentaire à celle déjà attribuée de 150 €. M. le Maire propose d'accorder 100 € complémentaires pour le démarrage de la nouvelle section.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote favorablement cette demande, et autorise M. le Maire à procéder au mandatement.

2°) M. le Maire présente une demande de location de la salle des fêtes par l'U.S.C.S, et propose de délibérer sur le tarif à appliquer.

Il cite le règlement actuel de location de la salle des fêtes, et la façon de procéder.

Le règlement prévoit les locations :

- en Week-end, **340 €** avec ½ tarif pour les habitants de la Commune ;
- à la journée, ou soirée, du lundi au vendredi, **120 €** avec ½ tarif pour les habitants de la Commune.

- par les associations de la commune : 1^{re} location gratuite, et payante **50 €** à partir de la 2^{nde} de l'année.

Le cas de location par des associations extérieures à la commune n'est pas cité. Il apparaît que le tarif à appliquer est le tarif normal soit pour un week-end, soit pour une journée ou une soirée.

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité - 1 abstention (la voix de Marie-Odile RAMELET représentée par Anne Marie Anstett) pour le maintien de la règle et application du tarif normal pour une association extérieure au village.

4. Affouage

Une campagne d'inscription à l'affouage a été ouverte. Après déroulement de la campagne d'information, il y a 3 inscrits.

Monsieur le Maire présente la possibilité de délivrer des lots à chacun de ces 3 affouagistes, et de procéder à la vente du reste. L'ONF établira le prix et le contrat de vente à un professionnel d'exploitation forestière : M. Sébastien Colin intéressé à acquérir le bois.

M. le Maire propose que les lots délivrés en affouage soient de 30 stères chacun, et de prendre contact avec Sébastien Colin et les intéressés pour procéder à la vente du reste.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote favorablement cette proposition, et charge M. le Maire de mener à bien ces opérations.

5. Liste tenue du bureau de vote

La liste de tenue du bureau de vote établie est acceptée. Le prochain scrutin se déroulera le 9 juin prochain: scrutin européen.

6. Informations diverses

- **Vente de la Maison à l'abandon Rue A. Labordère**

Le service des domaines a informé la commune d'un contact avec un des héritiers de la famille Buccelato. Celui-ci fait savoir que d'après le service des domaines, un ayant droit connaît quelqu'un qui est intéressé pour un achat à 14 000 €.

M. le Maire fait savoir que si un acheteur se fait connaître, la commune laissera l'acquisition de la maison d'habitation se faire, et ne se portera candidat par préemption que sur la partie terrain référencée au PLU comme terrain réservé.

- **Etude sur l'assainissement**

M. le Maire présente la synthèse des contrôles de branchement de l'assainissement réalisés sur la Commune rue par Rue, et les non conformités relevées à ce jour.

7. Questions diverses

M. Michel Perrin souhaite des précisions sur 2 points ;

1- Le Brûlage des végétaux, à savoir s'il est permis ou non. Il est répondu que tout brûlage est interdit sur la commune, l'information paraît régulièrement sur le bulletin municipal.

2- Les nuisances sonores lors des locations en Week-end à la salle des fêtes. Ce problème est récurrent.

Il est régulièrement rappelé aux locataires de faire attention au bruit afin de respecter le voisinage.

M. Jean Philippe Curnillon aborde la question d'entretien d'un chemin rural (entre la maison Gremion et la maison Pernot) qui monte aux Monts Genezet. Il évoque que c'est un particulier âgé qui réalise les entretiens. Il sollicite qu'un point soit fait sur les différents entretiens de tous les chemins ruraux. M. le Maire n'y voit pas d'inconvénients, mais n'engagera pas la commune sur de gros travaux.

Pour terminer, il est rappelé que la cérémonie de Commémoration du 8 mai 2024 aura lieu à 11 h 30, avec la participation de l'association des « anciens combattants ». L'information a été adressée aux habitants par voie d'affichage municipal et mailing. Les enfants ont eu un mot dans leur carnet de correspondance. Merci aux Maîtresses.

Monsieur le Maire, remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 20H20.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

Le Maire
Président de séance,

Le 2e adjoint au Maire
Secrétaire de séance,

Daniel BONDIER

Anne-Marie ANSTETT
